

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – 2022

## *Ville de Commequiers*

### Cadre d'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi Notre, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre commune et EPCI.

Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes. Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il est rappelé à l'assemblée que l'objet du débat d'orientation budgétaire est d'organiser un débat autour des orientations proposées par la municipalité pour l'année qui arrive, avant le vote du budget qui aura lieu lors d'un prochain conseil.

### **1. Le contexte général**

Après un repli généralisé de l'économie mondiale provoqué par l'épidémie de COVID 19, l'ensemble des grandes économies semblent retrouver le chemin de la croissance.

Les plans de soutien à l'économie de la zone euro et en particulier de la France ont permis de limiter les effets économiques néfastes de cette période mais aussi de limiter l'inflation dans un premier temps. Parallèlement à cela, les taux d'intérêt sont restés extrêmement bas ce qui encourage les investissements.

Pour la zone euro, le plan économique de l'union européenne s'élève à 750 milliards d'euros afin de soutenir mais aussi de développer de nouveaux secteurs économiques en particulier de l'énergie.

Concernant la France, le gouvernement s'est montré volontaire dès le début de la crise (Fonds de solidarité, prise en compte du chômage partiel et prêts garantis). Cela s'est accompagné de mesure de baisse d'impôts permettant ainsi de soutenir les entreprises.

Toutefois, les actualités récentes nous amènent à réviser les perspectives optimistes de la banque de France en termes de prévision de croissance mondiale et nationale et de pérennité de l'activité économique. Il va falloir désormais faire face à une remontée très forte des prix de l'énergie. Cette situation va provoquer une hausse forte de l'inflation ce qui pourrait impacter directement l'efficacité des plans de relance.

Par ailleurs, suite à la désorganisation des chaînes logistiques liées à la crise, les entreprises et les ménages doivent faire face à une pénurie de biens intermédiaires limitant la production industrielle. Parallèlement à cela les entreprises sont directement confrontées à une déstabilisation du marché du travail ce qui les ont conduites à revoir leurs échéances de production.

Pour 2022, les perspectives de croissance sont toujours optimistes malgré l'arrivée brutale d'un conflit à l'Est de l'Europe et son cortège prévu ou prévisible de sanctions économiques qui impacteront directement nos économies.

C'est donc dans ce contexte inflationniste et déstabilisé qu'il nous faut malgré tout construire les orientations budgétaires et élaborer le budget 2022.

### 1.1 Le projet de loi de finances 2022

Le PLF a été présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021. Il s'agit d'un document de fin de cycle (dernier de l'actuel quinquennat) contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

### 1.2 – Les dotations

Pour l'année 2022, il est prévu une stabilité des dotations à son niveau de 2021. L'enveloppe se répartie ainsi : 18.3 milliards d'euros pour les communes et 8.5 milliards pour les autres collectivités (départements, régions).

La DSU et la DSR devraient quant à elle progresser de 95 millions d'euros et la DSIL abondé de 350 millions d'euros supplémentaires.

Notre ville pourra donc compter sur une stabilité de ces dotations.

### 1.3 - Une réforme des indicateurs financiers à surveiller :

L'article 47 du PLF sera à surveiller car il introduit une réforme du calcul du potentiel fiscal. Celui-ci devrait donc voir son assiette s'élargir et intégrer dans son calcul les droits de mutation et les sommes perçues au titre de la taxe locale sur la publicité. L'impact de cette réforme est à surveiller pour les années à venir.

### 1.4-La poursuite des mesures d'allègement fiscaux des ménages.

La suppression de la taxe d'habitation devrait être totale pour l'ensemble des ménages à partir de 2023.

Ainsi pour le bloc communal, nous ne disposons plus que des leviers suivants :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

Le budget de la ville de Commequiers se basera donc pour sa construction sur un contexte économique encore fragile et sur une relative stabilité du contexte législatif et réglementaire au moins pour cette année.

## 2. La construction du budget communal pour 2022.

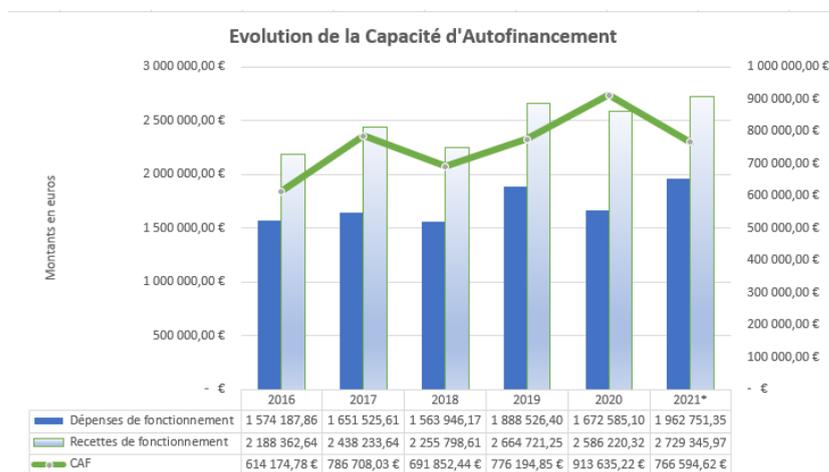
Pour rappel, le présent rapport a pour vocation de présenter les grandes tendances du budget de la ville pour l'exercice à venir. Il ne constitue pas en ce sens le budget à proprement parler mais des perspectives d'élaboration.

### 2.1 La stratégie budgétaire de la commune est la suivante :

- Une stabilité, autant que faire se peut des coûts de fonctionnement malgré un environnement économique dégradé en particulier concernant les coûts de l'énergie
- Le maintien d'une fiscalité dynamique
- Le maintien d'un haut niveau de capacité d'investissement avec, par exemple, le projet de restructuration du complexe sportif.
- La poursuite de recherche de financement auprès de nos partenaires : Etat, Région, Département et communauté d'Agglomération.

### 2.2 Le maintien de nos capacités de financement (CAF)

Pour l'année 2021, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement devrait encore être satisfaisant :



\*prévisions. Les montants correspondent aux montants réalisés de chaque année.

Cet excédent budgétaire confortable en fonctionnement permettra, en partie, de financer des investissements.

### 2.3 Les dépenses de fonctionnement :

#### 2.3.1 Les charges à caractère générale (011) :

Le détail des dépenses de fonctionnement est **proposé en annexe 1**.

Pour l'année 2022, il est prévu une maîtrise des dépenses du chapitre 11 (charges à caractère général) malgré la hausse des dépenses liées au coût de l'énergie. Sur ce poste nous prévoyons une hausse de 15000 € (soit +18%) pour l'électricité et de + 7000 € (soit + 20%) pour le gaz.

Le retour à la normale prévue après la période COVID nous laisse envisager le retour des manifestations. Ainsi, la ligne « fête et cérémonie » sera abondée de 7000 € supplémentaire.

Enfin, il est envisagé une baisse des frais de nettoyage par la fin du contrat de sous-traitant au profit d'un ménage réalisé en régie par notre nouvelle agente de ménage.

Au total, il est envisagé une baisse des charges à caractère général 4% pour l'exercice 2022.

#### 2.3.2 Les dépenses de personnel (012)

La hausse des dépenses de personnel s'explique par plusieurs facteurs :

- Le recrutement d'un directeur enfance jeunesse (43850 € toutes charges comprises)
- La revalorisation de plusieurs agents suite aux entretiens professionnels annuels
- Le versement d'une prime CIA pour valoriser le parcours et le travail des agents
- La hausse des cotisations patronales et des salaires prévisibles au vu de l'inflation
- L'hypothèse de versement d'une prime de licenciement pour une agente à hauteur de 9900 €

La commune pourra par ailleurs compter sur certains remboursements de charges effectués par la CDC du fait du transfert de la compétence jeunesse à l'agglomération.

Ainsi, les obligations réglementaires et contextuelles ainsi que la volonté de la municipalité de renforcer nos compétences et de valoriser le parcours des agents nous amène à revaloriser le chapitre 12 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

#### 2.3.3 Les autres charges et subventions (065)

Pour 2022 nous nous orientons vers une augmentation du chapitre 65 qui s'explique principalement par l'intégration du déficit d'investissement du budget annexe lotissement de 40 000 €.

Le budget associations et OGEC devrait s'établir à 120 000 €, soit une hausse de 10 000 € qui s'explique par une revalorisation de la subvention versée à l'OGEC.

Le montant des indemnités versées aux élus devrait s'établir à 108 000 € au lieu de 120 000 € en 2021.

Au final, si l'on exclut la reprise du déficit du budget lotissement, le chapitre 65 devrait être sensiblement reconduit dans ses orientations.

#### 2.3.4 Les intérêts d'emprunts (066)

Les charges financières de la commune sont stables depuis plusieurs années. Ce chapitre devrait être abondé du même ordre avec une prévision de 80 000 € contre 72 000 €.

Au final, pour le BP de 2022 nous devrions aller sur une hausse globale du budget de fonctionnement qui s'explique par une politique RH plus ambitieuse et de nouveaux moyens pour les services à destination des Commequiéroises et Commequiérois.

| Dépenses réelles de fonctionnement  | CA 2019            | CA 2020            | BP 2021            | CA 2021            | BP 2022*           | Evolution envisagée |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| 11 Charges à caractère général      | 536 710 €          | 423 623 €          | 703 875 €          | 527 816 €          | 701 550 €          | 0%                  |
| 12 Charges de personnel             | 1 021 998 €        | 953 271 €          | 1 082 000 €        | 1 054 096 €        | 1 231 000 €        | 14%                 |
| 65 Charges de gestion courante      | 172 681 €          | 196 162 €          | 272 310 €          | 240 352 €          | 312 100 €          | 15%                 |
| 66 Charges financières              | 82 576 €           | 76 150 €           | 72 000 €           | 69 670 €           | 80 000 €           | 11%                 |
| 67 Charges expéditionnelles         | 72 998 €           | 21 825 €           | 75 155 €           | 2 251 €            | 63 750 €           | -15%                |
| 14 Autres - Atténuation de produits |                    |                    | 2 000 €            | 792 €              | 2 000 €            | 0%                  |
| <b>Total</b>                        | <b>1 886 962 €</b> | <b>1 671 031 €</b> | <b>2 207 340 €</b> | <b>1 894 977 €</b> | <b>2 390 400 €</b> | <b>8%</b>           |

\*projet

## 2.4 Les recettes de fonctionnement :

### 2.4.1 La fiscalité

Pour la commune de Commequiers, la fiscalité s'établit ainsi :

La base fiscale de la taxe d'habitation devrait définitivement s'éteindre à horizon 2023. L'Etat compensera à l'euro prêt par un mécanisme de compensation mis en place dès 2021.

Pour l'année 2022, il est envisagé une évolution de la fiscalité de 1% à 2% afin de financer les investissements futurs tout en limitant le recours à l'emprunt. Pour rappel, les taux n'ont pas évolué depuis 6 années et seuls les taux sur le foncier bâti et non bâti peuvent désormais être modifiés.

Il faudra attendre la valeur des bases fiscales pour l'année 2022 pour déterminer le montant exact de la nouvelle recette envisagée.

| Données fiscales         | 2016  | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022 -<br>Hypothèse<br>+1% | Moyenne de la<br>strate |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------------|-------------------------|
| Taxe d'habitation - Fige | 13,57 | 13,98 | 14,12 | 14,12 | 14,12 | 14,12 | 14,12                      | 14,27                   |
| Foncier bâti             | 14,45 | 14,67 | 14,89 | 15,04 | 15,04 | 15,04 | 15,19                      | 18,97                   |
| Foncier non bâti         | 43,19 | 43,84 | 44,5  | 44,95 | 44,95 | 44,95 | 46,92                      | 48,55                   |

### 2.4.2 Les concours de l'Etat

#### - La DGF : Dotation globale de fonctionnement

Au cours des 8 dernières années, l'Etat a imposé aux communes la réalisation d'économies importantes par la réduction de ses participations et en particulier de la DGF. Pour cette année, et comme indiqué dans la première partie, nous devrions pouvoir compter sur une stabilité de celle-ci, l'Etat s'engageant une nouvelle fois à maintenir le montant global redistribué aux communes. Pour rappel, la DGF 2021 de **308 870 €**, nous partirons sur une inscription similaire pour 2022.

#### - La DSR : dotation de solidarité rurale

Comme pour la DGF, nous pouvons compter sur la volonté de l'Etat quant au maintien de ses participations. Le montant fixé pour cette année sera de l'ordre de **200 000 €**.

#### - Les autres recettes :

Les autres recettes concernent principalement les tarifs municipaux. Il n'est pas prévu cette année de revalorisations.

L'attribution de compensation versée par l'agglomération restera la même à hauteur de **138 549.20 €**.

Les recettes prévues au 70323 (redevance d'occupation du domaine public) devraient également être sensiblement du même ordre (environ 9000 €)

Au total, et pour se rapprocher davantage des réalisations des dépenses de 2021, il est envisagé une stabilité des recettes, malgré l'hypothèse de hausse de la fiscalité comme précisé dans le tableau ci-dessous :

| Recettes réelles de fonctionnement          | CA 2019        | CA 2020        | BP 2021        | CA 2021        | BP 2022        | Evolution envisagée |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| 013 Atténuation de charges                  | 73 423,85 €    | 21 100,50 €    | 30 000,00 €    | 66 832,15 €    | 30 000,00 €    | 0%                  |
| 70 Produits des services et ventes diverses | 399 196,86 €   | 306 351,25 €   | 380 250,00 €   | 368 353,35 €   | 381 200,00 €   | 0%                  |
| 73 impôts et taxes                          | 1 435 645,62 € | 1 478 924,67 € | 1 456 043,00 € | 1 394 024,79 € | 1 398 053,20 € | -4%                 |
| 74 Dotations et participations              | 657 915,90 €   | 706 714,63 €   | 685 572,00 €   | 721 419,75 €   | 690 568,00 €   | 1%                  |
| 75 Autres produits de gestion courante      | 97 152,70 €    | 12 895,07 €    | 14 855,02 €    | 14 855,02 €    | 14 200,00 €    | -4%                 |
| 76 Produits financiers et expéditionnels    | 1 386,32 €     | 60 234,20 €    | 2,13 €         | 2,13 €         | - €            | -100%               |
| 77 Produits expéditionnel                   |                |                | - €            | 1 727,59 €     | 250,00 €       | Néant               |
|   | 2 664 721,25 € | 2 586 220,32 € | 2 566 722,15 € | 2 567 214,78 € | 2 514 271,20 € | -2%                 |

## 3. Les dépenses d'investissements

### 3.1.1 Un programme d'investissement ambitieux :

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par l'équipe municipale sont :

La restructuration des infrastructures du complexe sportif (Chantier lancé en décembre 2021 : rénovation salle de sport, extension salle tennis de table, création d'un pôle vestiaire-Club house commun à toutes les associations).

L'entretien et rénovation des routes et chemins de notre commune (programme pluriannuel avec marché à bon de commande : validation du marché au CM du 28 Mars).

La création de liaisons douces (notamment pistes cyclables) et point d'intérêt collectif (jardins partagés, poumons verts) entre les différents quartiers de la commune.

La mise en place d'un projet jeunesse : recrutement d'un directeur enfance jeunesse en novembre 2021 et travail d'un avant-projet ALSH/1,2,3 soleil début 2022.

La mise en valeur du site du château et ses environs : création et pose d'une table d'interprétation et acquisitions foncières autour du site du château.

### 3.1.2 Les dépenses d'investissement :

#### 3.1.2.1 Les orientations pour 2022 sur le budget d'investissement

Cette année, il sera demandé aux élus de se prononcer sur un budget d'investissement conséquent avec l'inscription de l'Autorisation de Programme relative à la construction du complexe sportif. Pour rappel, cette autorisation de programme est estimée à **2 805 000 €**.

Le projet de budget d'investissement par opération pour l'année 2022 **vous est présenté en annexe 2**.

#### 3.1.2.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Le PPI se décline en 4 grands axes : La voirie, le renouvellement du matériel, l'entretien et la construction de nouveau bâtiments communaux et l'urbanisme. Ces orientations fixent un horizon et des projections qui pourraient déclinés en opération.

| PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT |                       |                     |                       |                     |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
|                                   | 2023                  | 2024                | 2025                  | 2026                |
| <b>VOIRIE</b>                     |                       |                     |                       |                     |
| Enfouissement et fibre            | 235 000,00 €          | 165 000,00 €        |                       |                     |
| RD 754 rue du château             |                       |                     | 700 000,00 €          |                     |
| Allée cimetiere                   | 20 000,00 €           |                     |                       |                     |
| Route                             | 20 000,00 €           | 20 000,00 €         | 20 000,00 €           | 20 000,00 €         |
| Routes et chemins - Travaux       | 450 000,00 €          | 400 000,00 €        | 400 000,00 €          | 500 000,00 €        |
| Eclairage public                  | 30 000,00 €           | 50 000,00 €         |                       |                     |
| Abri vélos                        | 10 000,00 €           |                     | 10 000,00 €           |                     |
| Signalitique                      | 10 000,00 €           | 10 000,00 €         |                       | 10 000,00 €         |
| Requalification centre bourg      | 200 000,00 €          | 200 000,00 €        |                       |                     |
| Voies douces pistes cyclables     | 150 000,00 €          | 100 000,00 €        | 100 000,00 €          | 10 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>1 125 000,00 €</b> | <b>945 000,00 €</b> | <b>1 230 000,00 €</b> | <b>540 000,00 €</b> |
| <b>MATERIEL</b>                   |                       |                     |                       |                     |
| Véhicules service technique       |                       | 25 000,00 €         |                       | 20 000,00 €         |
| Matériel service technique        | 10 000,00 €           | 10 000,00 €         | 10 000,00 €           | 10 000,00 €         |
| Vidéo protection des Batiments    | 15 000,00 €           | 15 000,00 €         | 15 000,00 €           | 15 000,00 €         |
| Mobilier urbain                   | 5 000,00 €            | 5 000,00 €          | 5 000,00 €            | 5 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>30 000,00 €</b>    | <b>55 000,00 €</b>  | <b>30 000,00 €</b>    | <b>50 000,00 €</b>  |

| BATIMENT                           |                       |                       |                       |                       |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Restructuration complexe sport     | 984 000,00 €          |                       |                       |                       |
| Rénovation thermique Mairie 1      | 15 000,00 €           |                       |                       |                       |
| Travaux église                     |                       | 200 000,00 €          |                       | 1 000 000,00 €        |
| Accueil centre loisir ( 30%)       | 60 000,00 €           |                       |                       |                       |
| Ancien Batiment foot               | 100 000,00 €          |                       |                       |                       |
| Tribunes salle de sport            | 60 000,00 €           |                       |                       |                       |
| Travaux Ancien presbythère         |                       |                       | 100 000,00 €          |                       |
| Travaux Salle ainés + Vestiaires   |                       | 60 000,00 €           |                       |                       |
| Skate park                         | 200 000,00 €          |                       |                       |                       |
| Dalle city park                    | 40 000,00 €           |                       |                       |                       |
| Passerelle château                 |                       | 40 000,00 €           |                       |                       |
| Travaux maintien en état Château   |                       |                       |                       | 950 000,00 €          |
| Bibliothèque accessibilité         |                       |                       | 50 000,00 €           |                       |
| Agrandissement restaurant scolaire |                       | 100 000,00 €          |                       |                       |
| Agrandissement école Doisneau      |                       |                       | 1 000 000,00 €        |                       |
| Projet Espace jeunes               |                       | 600 000,00 €          |                       |                       |
| Circuit interpretation château     | 30 000,00 €           | 30 000,00 €           | 30 000,00 €           | 30 000,00 €           |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>1 489 000,00 €</b> | <b>1 030 000,00 €</b> | <b>1 180 000,00 €</b> | <b>1 980 000,00 €</b> |
| URBANISME                          |                       |                       |                       |                       |
| Acquisitions foncières             | 0,00 €                | 250 000,00 €          | 0,00 €                | 300 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>0,00 €</b>         | <b>250 000,00 €</b>   | <b>0,00 €</b>         | <b>300 000,00 €</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>               | <b>2 644 000,00 €</b> | <b>2 030 000,00 €</b> | <b>2 440 000,00 €</b> | <b>2 570 000,00 €</b> |

### 3.1.3 Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2022, et afin d'équilibrer la section d'investissement, nous disposons de trois leviers importants :

- Un excédent de la section de fonctionnement qui devrait atteindre environ : **766 594.62 €**
- Un excédent de la section d'investissement de l'ordre de : **839 522.93 €**
- La recherche et l'obtention de subventions que nous allons poursuivre pour cette année et tout au long du mandat.

Cet excédent d'un montant total de **1 606 117.55 €** nous permettra d'abonder au mieux la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

Toutefois, pour équilibrer la section d'investissement, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

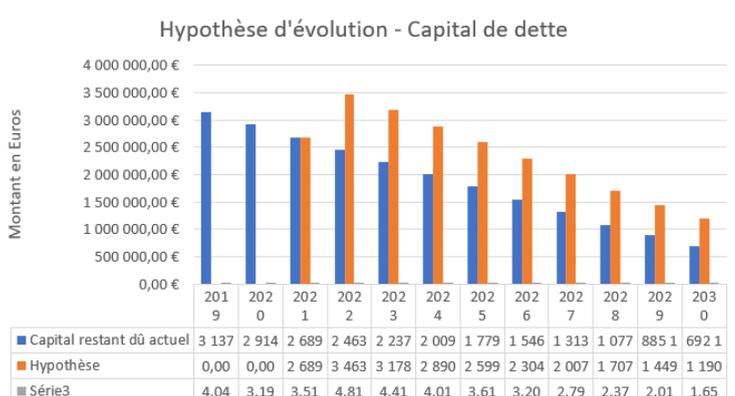
## 4. La structure de la dette et les hypothèses :

Au 31/12/2021, le capital restant dû est de **2 463 113.87 €**. L'échéance prévue pour 2022 est de **288 747.28 €** dont **63 198 € d'intérêt**. Le stock de dette est composé de actuellement de 6 emprunts dont l'extinction totale est prévue en 2035.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement il sera demandé au conseil municipal d'y inscrire un emprunt d'équilibre de l'ordre de **1 000 000 €**. Il est par ailleurs rappelé que le recours à l'emprunt se fera en fonction des besoins de trésorerie et de l'exécution du budget. Malgré une légère hausse ses derniers temps, les taux demeurent très bas et permettront à la commune d'étaler au maximum cet éventuel nouvel emprunt et ainsi de contenir les annuités supportées par le budget.

Dans cette perspective, cela entrainera une nouvelle annuité de l'ordre de **80 000 €** (intérêts compris) en fonction des hypothèses retenues.

Le graphique ci-dessous intègre l'hypothèse de ce nouveau prêt. Dans cette perspective, les capacités de remboursement de la commune restent très satisfaisantes.



## **5. Les autres budgets de la collectivité :**

### **5.1 Les orientations pour le budget du CCAS :**

Pour l'année 2022, le budget du CCAS devrait être sensiblement le même avec toutefois une inscription supplémentaire pour le repas des aînés qui devrait pouvoir se tenir.

La subvention de la commune sera maintenue à hauteur de **21 000 €**.

### **5.2 Les orientations pour le budget du cabinet médical :**

Pour le cabinet médical, le budget sera reconduit dans les mêmes proportions.

La subvention d'équilibre de la commune sera portée à **61 949.88 €** contre **51 657.86 €** en 2021.

L'arrivée d'un nouveau professionnel augmentera les recettes liées au loyer, de **12 850 €** en 2021 à **14 000 €** en 2022.

### **5.3 Les orientations pour le budget lotissement – La Brigassière :**

Le budget du lotissement sera clos cette année. Il laisse apparaître un déficit d'environ 40 000 € qui sera repris sur le budget de la commune. Ce montant apparaît dans le document en annexe 1.